

## Comparaison des statuts de salarié et de collaborateur libéral

	CONTRAT DE TRAVAIL	CONTRAT DE COLLABORATION LIBÉRALE
Contrat obligatoire transmis au Conseil régional de l'Ordre	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>
Modèle de contrat disponible sur le site Internet de l'Ordre	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>
Réglementation applicable	Convention collective nationale des vétérinaires praticiens salariés n°3332 publiée au JO du 20/06/2006 Code du travail Code de déontologie vétérinaire	Loi n°2005-882 du 2 août 2005 (article 18) Principes généraux du droit des contrats prévus par le code civil Code de déontologie vétérinaire
Lien de subordination	<b>OUI</b> Exerce son activité en toute indépendance, mais sous l'autorité de son employeur	<b>NON</b> Exerce son activité en toute indépendance
Souscription d'une assurance en responsabilité civile professionnelle	<b>OBLIGATOIRE MAIS</b> les vétérinaires peuvent être couverts par le contrat d'assurance souscrit par la société employeur	<b>OBLIGATOIRE</b> Le collaborateur est responsable de ses actes professionnels et il est tenu de souscrire une assurance en RCP.
Clientèle personnelle	<b>NON</b>	<b>OUI</b> Possibilité de se constituer une clientèle personnelle
Statut	<b>Salarié niveau cadre</b>	<b>Indépendant</b> (régime des travailleurs non-salariés - TNS)
Formalités administratives auprès des organismes sociaux	<b>Aucune</b> (effectuées par l'employeur)	<b>Immatriculation à l'URSSAF</b> <b>Affiliation à la CARPV, RSI, ...</b>
Rémunération	<b>Salaires</b> versé après déduction des charges sociales	<b>Honoraires / rétrocession d'honoraires</b> Somme brute sur laquelle le collaborateur doit payer toutes ses charges sociales
Imposition	<b>IMPOT SUR LE REVENU</b> catégorie "traitements et salaires" Déclaration n°2042	<b>IMPOT SUR LE REVENU</b> catégorie "Bénéfices non commerciaux - BNC" Déclaration n°2035
	<b>PAS DE TVA</b>	<b>IMPOSITION A LA TVA</b> des honoraires et rétrocessions d'honoraires de la redevance versée au titulaire
Rupture du contrat	Convention collective et code du travail	Conditions de rupture prévues dans le contrat